



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-14805>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-14805**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24830054300217

Ville : TOULON

Code postal : 83041

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com/>

Identifiant interne de la consultation : 24MAP03

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de la Commande Publique

Adresse mail du contact : marchespublics@metropoletpm.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 494938300

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - En cas de groupement, pouvoir de chaque membre du groupement au mandataire. - Une lettre de candidature (ou DC1) précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire. - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de

L'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; La capacité financière peut être prouvée par tout autre moyen que la remise des Chiffres d'affaires : déclaration appropriée de banques, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents... Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance no 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique : l'acheteur ne tient pas compte de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Ces dispositions s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2023.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat. - Inscription au registre des sociétés de transports public routier conformément à l'art. L. 3113-1 du code des transports.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 01/03/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : 1 : Démarche environnementale et sociale : 40 % 2 : Valeur technique : 30 % 3 :

Prix des prestations : 30% La méthode de notation et les sous-critères sont définis à l'article 7.2 du RC.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : 24MAP03-Mise en service de deux petits trains desservant la Plage de l'Almanarre et le Village de Giens, Hyères-les-Palmiers

Code CPV principal - Descripteur principal : 60170000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Dans le cadre de l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens dont l'animation a été transférée en 2018 et pour répondre aux enjeux environnementaux, la Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite mettre en place pour la saison estivale 2024, deux petits trains desservant à l'ouest du Tomboles, la plage de l'Almanarre et le village de Giens dans l'objectif de diminuer la circulation sur cet axe. Ce service sera mis à disposition gratuitement et fonctionnera 7 jours sur 7 sur une plage horaire maximale de 9h30 à 19h30.

Lieu principal d'exécution du marché : Hyères les Palmiers - 83400 Hyères les Palmiers

Durée du marché (en mois) : 2

Valeur estimée (H.T.) : 96500 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : -La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. -Les modalités essentielles de financement et de paiement sont définies à l'article 3.2 du RC. -La réalisation de prestations similaires est définie aux articles 1.6 du RC et 1.3 du CCAP. -Négociation (Art 7.3 du RC) : Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. -Des clauses de réexamen sont définies aux articles 1.7 du RC et 18 du CCAP. -Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental définies aux articles

2.4 du RC et 12 du CCAP. -Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. -Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 9 du CCAP. -Le montant estimatif des prestations est de 96 500 euros HT sur 2 mois. L'exécution des prestations est prévue du 01/07/2024 au 31/08/2024, période correspondant à la saison estivale 2024. -Les procédures de recours sont définies à l'article 8.2 du RC.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/02/2024